

**Zeitschrift:** L'Hôtâ

**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

**Band:** 26 (2002)

**Artikel:** Tractations à Chauvilliers à l'occasion de l'échange de cette enclave contre les Bois de Montjoie

**Autor:** Sichler, Guy

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064453>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

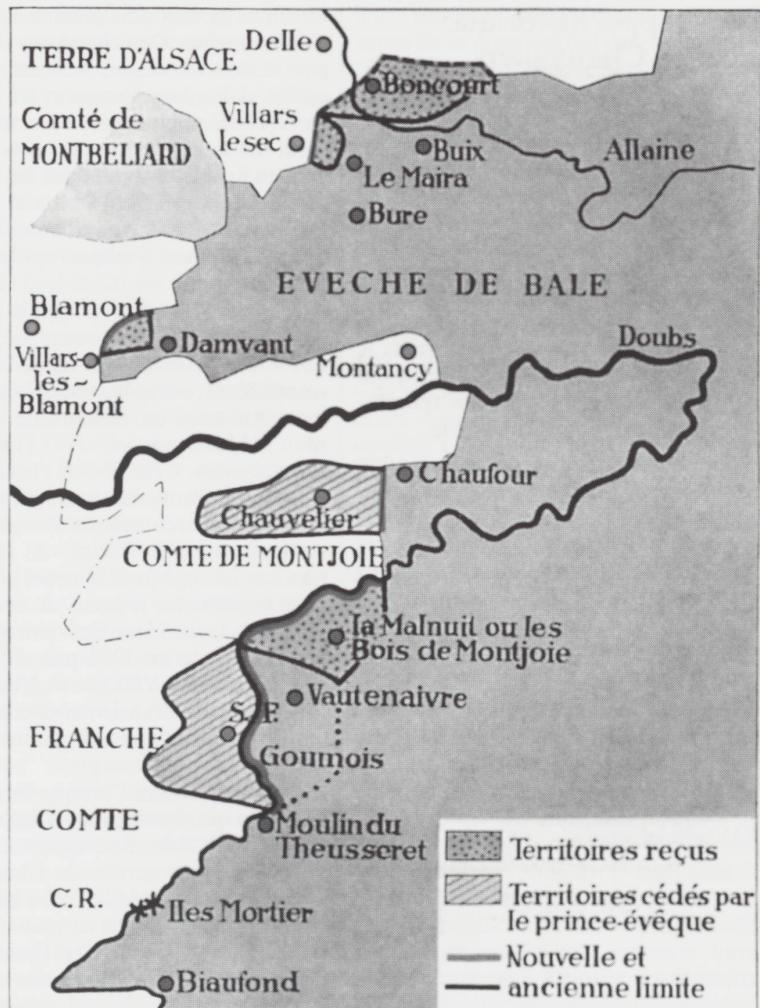
**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TRACTATIONS À CHAUVILLIERS À L'OCCASION DE L'ÉCHANGE DE CETTE ENCLAVE CONTRE LES BOIS DE MONTJOIE

Le 20 juin 1780 à Versailles, le roi de France Louis XVI et l'évêque Gobel représentant le prince-évêque de Bâle, Frédéric de Wangen, échangèrent leurs souverainetés respectives sur des territoires situés dans le Haut-Doubs. Il s'agissait entre autres de régulariser le tracé de la frontière à l'endroit de l'enclave bâloise de Chauvilliers, et à celui des terres de la Malnuit, qui bien que situées sur la rive droite du Doubs, étaient alors rattachées au comté de Montjoie. Le fait est bien connu mais ce qui l'est moins ce sont les répercussions concrètes de ces décisions prises en haut lieu, sur la vie quotidienne des habitants du hameau de Chauvilliers. Le premier concerné par l'échange était le comte de Montjoie Ferdinand François III Fidèle Hamand qui était vassal du roi de France pour les territoires de la Malnuit, encore appelés «Les bois de Montjoie»; mais tout au bas de l'échelle sociale les paysans de Chauvilliers furent aussi les témoins de plusieurs tractations avant et après la signature du traité d'échange. Quelles traces les archives en ont-elles gardées ? Qu'en reste-t-il sur le terrain aujourd'hui ? Que savons nous des habitants de l'époque et du type de maison dans lequel ils vivaient ?

*L'échange de territoires de 1780. Extrait de Les relations de l'Evêché de Bâle avec la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Pierre Rebetez-Paroz, 1943.*



## Petit rappel historique relatif à Chauvilliers

Le Château de Chauvilliers avant le XVII<sup>e</sup> siècle occupait une position dominante sur un éperon rocheux; il contrôlait ainsi la circulation ouest-est sur le versant gauche de la Vallée du Doubs, en aval de Glère. A ses pieds se trouvait le hameau d'une dizaine de maisons et un profond ravin débouchant sur le Vallon de Fuesse. Sur l'autre versant de la Vallée du Doubs, le Château de «Roche d'Or», également fief du Prince-évêque de Bâle, remplissait un rôle de contrôle analogue.

En contrepartie de services rendus, Rodolphe III le Fainéant, roi de Bourgogne (Trans et Cisjurane) avait dès 999 inféodé ces deux territoires à l'Évêque de Bâle; mais c'est seulement au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles qu'un seigneur de la maison de «Glières» fit construire un premier château à «Chauvelier» ou «Kahlenberg», nom qui évoque en allemand une montagne déboisée. Comme cela arrive souvent, le château n'est cité dans les textes que plusieurs générations après celle de ses constructeurs, soit au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

Jean-Paul Prongué<sup>1</sup>, mentionne le premier document citant le château de Chauvilliers: «...en 1330 l'Eglise de Bâle avait construit deux forteresses pour affermir son autorité dans la région: la première surplombe la ville de Saint-

Ursanne, la seconde domine le village de Chauvelier. Des châtelains désignés par le Prince-évêque, salariés et révocables, défendent âprement les intérêts de Notre-Dame de Bâle dans leurs ressorts respectifs. Un bailli ou vög remportant la justice et défendant les intérêts de l'évêque, est même installé dans la forteresse de Chauvelier, au moins jusqu'en 1382, avec quelques soldats et un receveur...».

A partir de cette époque le sort de Chauvilliers est étroitement lié à celui de toute la châtellenie de Saint-Ursanne, comprenant, outre la ville et la prévôté, les seigneuries de «Chauvelier et Merruau (Muriaux) et des (Franches) Montaignes». Cela ressort clairement à travers différents documents traduits et publiés par l'archiviste de Porrentruy au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. A plusieurs reprises les évêques, à cours d'argent, vont engager les revenus de ces terres. Ainsi à l'Amiral Jean de Vienne, sire de Roulans jusqu'en 1384 puis de 1386 à 1427 à Thiébaut VIII sire de Neuchâtel / Bourgogne, enfin à Humbert de Villersexel, comte de la Roche Saint-Hippolyte de 1428 à 1437.

C'est finalement l'évêque Frédéric II de Rhein qui, ayant réussi à racheter ses biens avec l'aide du Chapitre de Bâle, peut faire reconstruire le Château de Chauvilliers après 1444 date à laquelle il avait été mis à sac et incendié par des troupes incontrôlées «d'Ecorcheurs» de passage dans la région. Ce sont «les Francs-Montagnards qui doivent cou-

per des grumes dans leur seigneurie et les mener à Soubey pour qu'elles soient ensuite hissées jusqu'à Chauvilliers par les ruraux de la prévôté de Saint-Ursanne...»<sup>3</sup>, écrit le chroniqueur de l'époque. Chauvilliers est alors habité par un châtelain placé sous les ordres du bailli de Saint-Ursanne qui hâte la reconstruction de la forteresse.

Jean-Paul Prongué rappelle que tout nouvel évêque avait à cœur après sa désignation de recueillir personnellement un serment de fidélité de la part des délégués de ses sujets, et cite, à ce propos un document des AAEB datant de 1503 et concernant la Châtellenie de Saint-Ursanne.

[...] les hommes de la Prévôté et ceux de Chauvilliers et de la Franche-Montagne se rassemblent dans le cloître; les membres du Haut Chapitre bâlois présentent le nouvel évêque et demandent aux bonnes gens des Montagnes du Doubs de prêter le serment de fidélité habituel, avant que l'évêque, la main sur la poitrine, ne promette de respecter les libertés locales et régionales. (...) Pour assurer un suivi à ces serments, l'évêque se fait voir à ses sujets, particulièrement à Saint-Ursanne et à Chauvilliers où il peut résider dans une forteresse épiscopale [...]»<sup>4</sup>

Un serment de ce type eut également lieu à Chauvilliers les derniers jours de novembre 1474, en pleine guerre de Bourgogne:

Le prince-évêque ayant fait entrer son armée sur le territoire du Plateau de

Maiche, (alors appelé: Tribelberg ou Montagne de Trévillers) les habitants n'ont d'autre choix que de se soumettre «...1500 hommes se rendirent à son obéissance (*dederunt se ad obedienciam suam*). La cérémonie a eu lieu dans la basse cour située devant le Château de Chauvilliers et les 191 délégués des 33 villages et hameaux, conquis par l'épée (mit dem Swert gewonnen) reconnaissent l'évêque Jean de Vennen-gen comme leur seigneur. Mais sans armée pour occuper le terrain, l'évêque se retire du haut-plateau et deux semaines plus tard, des compagnies de Picards au service de Charles de Bourgogne récupèrent cette région et forcent les habitants à prêter serment à leur prince légitime, c'est-à-dire au duc et comte Charles de Bourgogne, (*ad prestandum juramentum domino duci Burgundie*)»<sup>5</sup>.

Par la suite le Château de Chauvilliers et toute la Montagne de Trévillers furent l'objet de la convoitise de petites troupes armées incontrôlées, issues de l'un ou l'autre des deux camps, et qui avaient pris l'habitude de se payer sur le terrain. Embuscades, sièges, raids et prises de butin se succédaient; «il s'agit d'affaiblir le potentiel économique et démographique de l'ennemi, puis d'occuper les forteresses qui contrôlent les seigneuries d'alentour» (J.-P. Prongué, ouvrage cité, page 99).

Chauvilliers gardé par seulement 6 hommes est pris par 2000 Bourguignons en mai 1475, «et comme les

Bernois, les Bâlois et tous ceux de la Ligue ne vinrent pas, ils renversèrent ce château et détruisirent ses fondations (*et cum Bernenses, Basilienses et alii de Liga non venissent, everterunt ipsum castrum et destruxerunt fundibus*)»<sup>6</sup>.

Cette destruction ne fut pas définitive puisque à quatre reprises au moins le fief de Chauvilliers est encore cité dans les textes<sup>7</sup> après cette date:

- 1561: le château est donné en fief à Thomas Surgant, prévôt de Saint-Ursanne.
- 1567: la garde de la vieille demeure seigneuriale est inféodée à Wilhelm Barotier, châtelain de Saint-Ursanne. Mais en 1570 l'évêque Melchior de Lichtenfels (1554/1575) récupère le château car les clauses d'inféodation n'étaient pas remplies.

• 1611: l'évêque Guillaume de Baldenstein (1608/1628) récupère une nouvelle fois le fief, ce qui sous entend qu'il avait une fois de plus servi de gage.

- 1637: le 5 août le comte de Grancy, commandant français de la garnison de Montbéliard, arrivant de Porrentruy via Saint-Ursanne pour aller assiéger Saint-Hippolyte, s'empare en passant de Chauvilliers, y tient un conseil de guerre puis incendie une nouvelle fois ce château qui ne fut jamais reconstruit.

Pour cette raison, après la guerre de Dix Ans (1635-1645) les porteurs du fief de Chauvelier se firent aménager dans le domaine agricole jouxtant l'ancien château, une maison de maître où ils descendaient quand ils venaient sur

leurs terres. La première lettre d'investiture de ce nouveau fief date du 25 avril 1667 comme le rappelle le châtelain des fief dans un document du 26 juin 1778 que détient la famille Bobillier d'Indevillers.

## Le Château et le moulin de Chauvilliers à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Les documents d'archives et les vestiges relatifs au Château et au moulin de Chauvilliers à cette époque sont assez rares. Les «Lettres-Patentes» de décembre 1785, lues, publiées et enregistrées le 31 juillet 1786 à la Grand' Chambre du Parlement de Besançon, font état d'une transaction passée le 12 août 1782 entre Frédéric de Wangen, évêque de Bâle et le Comte de Montjoie, Ferdinand-François III-Fidèle-Hamand. Au terme de cet accord ils se sont cédés mutuellement les droits féodaux qu'ils possédaient, le premier sur la Seigneurie de Chauvelier, le second sur les Bois de Montjoie encore appelés Malnuit. Le motif avancé à l'article XII «étant d'abolir les inconvénients et les embarras qui résultent des possessions croisées sur des territoires de domination différente.» Cet accord n'était applicable qu'après son enregistrement par le Parlement de Besançon qui eut lieu le 31 juillet 1786.

Le travail qui suit n'a été possible que grâce à l'amabilité de Madame René

Bobillier et de sa fille Dominique, demeurant à Indevillers. Elles m'ont donné accès à leurs archives familiales contenant plusieurs manuscrits sur parchemin antérieurs à l'échange de 1780, Chauvilliers/Malnuit. Ces copies d'actes de vente et de lettres de fief, étaient à l'origine destinées à l'acheteur; elles se sont transmises à la famille Bobillier, actuels propriétaires de ces terres.

Le premier document est un acte de vente qui a été passé alors que se déroulaient les négociations qui devaient aboutir au traité d'échange. La famille Surdez d'Indevillers se composait alors de plusieurs frères et sœurs copropriétaires du domaine dit «Château de Chauvilliers», fief du Prince-Evêque de Bâle. En décembre 1775 ils ont vendu, maison, grange, «chésal» (ruine de l'ancien château médiéval), jardin, prés et champs, champois et pâturages, bois et toutes appartenances, à «Pierre Ignace Jacolet, dudit Indevillers, valet de chambre de Monseigneur le Duc de Bourbon à Paris» pour la somme de 15 104 livres et 3 sols, argent de Bâle. C'est Ignace Joseph Surdez qui a négocié la vente au nom de son frère Jean-Nicolas et de sa sœur Jeanne-Marguerite. L'acheteur était représenté par Ursanne Brischot ou Brischoux, 46 ans, ancien chirurgien major des armées du Roi en retraite, établi à Indevillers son village natal, en tant que laboureur.

Quelques années plus tard (1778) le secrétariat de l'évêché rédigea une lettre de fief ainsi conçue:

«Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, Evêque de Bâle, Prince du Saint-Empire, savoir faisons et reconnaissions par ces présentes, que, de grâce spéciale, et sur très humble prière à nous faite, Nous avons donné et concédé en fief héritable, à notre aimé, et fidal Pierre Ignace Jacolet d'Indevillers, présentement établi à Paris en qualité d'homme de chambre de Monseigneur le Duc de Bourbon, pour lui et tous ses héritiers légitimes mâles et femelles, notre bien appelé Chauvelier, avec la maison, grange, chésal, prés, champs, pâturages, bois et toutes autres appartenances et dépendances, ainsi que Nous et nos prédecesseurs à l'évêché l'avons possédé et en avons joui jusqu'à présent.»

Dans le même document une remarque laisse à penser que, parmi les précédents «porteurs du fief» certains n'ont pas entretenus les biens de l'évêque comme il l'aurait souhaité. D'où ces précisions:

«Mais ils seront avant tout tenus de remettre en bon et dûs état ce qui pourrait être devenu défectueux et ruineux tant dans les bâtiments que dans les autres parties de ce bien, et de le préserver de dommages, afin que Nous et notre Evêché ne souffrions aucune diminution par rapport aux censes (loyers) ci après déterminées...

en outre, aussi souvent que la main changera, soit de notre part, comme Seigneur féodal, soit de la part du porteur, ils seront tenus, eux ou leurs héritiers, de «reprendre ledit fief» dans les

six semaines, de payer 10 livres de Bâle pour la reprise, et de nous donner un nouveau porteur habile et qui nous soit agréable...

Ils seront tenus, eux et leurs héritiers légitimes, de nous payer entre les mains de notre châtelain de Saint-Ursanne, annuellement, savoir, quatre bichots moitié froment et moitié avoine pour cense féodale, mesure de Saint-Ursanne, en grain bon léal (loyal) et marchand, à chaque fête de Saint-Martin d'hiver; et en argent, 40 livres, valeur de Bâle, le tout à peine de commise<sup>s</sup> et réversibilité des dits fiefs, lesquels nous ou nos successeurs pourront reprendre et en disposer suivant notre bon vouloir et plaisir.»

Un second acte de vente, daté du 2 novembre 1779 et concernant la «Combe du Château» nous apprend qu'à partir du 8 avril 1774 déjà, la partie du domaine située au fond de la combe dite «du château» formait «un fonds démembré du bien de l'ancien château de Chauvelier, destiné à l'érection d'un moulin, avec ribe et scierie». Cet acte révèle aussi les noms d'autres frères Surdez: Etienne-Joseph, Pierre-Louis, Jean-François, Jean-Pierre et Antoine. D'après ce nouvel acte de vente Ignace Joseph demeurait à la Closure, ferme isolée sur les hauteurs au sud d'Indevillers, en direction des côtes du Doubs. Les recensements de 1795/97 et 98 font état de plusieurs personnes résidant à Indevillers et portant le patronyme de Surdez, Surde, Surdet ou Surdey (voir

le tableau page suivante): Jean-François né en 1748, Jean-Pierre né en 1752, tous deux à Indevillers, et par ailleurs natifs de Chauvilliers Marie-Thérèse née en 1752 et Marie-Joseph, née en 1763. Enfin Madeleine née en 1756, épouse de Joseph Gête est la seule à rester sur Chauvilliers tout au long des années révolutionnaires. Pas trace de Ignace-Joseph ni de sa sœur Jeanne-Marguerite lors des recensements de la population d'Indevillers. Quant à la famille Jacolet il n'y a plus sur place qu'une Marie-Marguerite née à Indevillers en 1729.

Ce terrain de la combe du château, le cours d'eau et les bâtiments déjà construits, ont été vendus pour la somme de 1796 livres de France, (ou 935 livres 8 sols et 4 deniers, argent de Bâle). A savoir:

1. 1200 livres que le vendeur, Ignace-Joseph Surdez, avait reçus en emprunt de l'acheteur Jacolet en vertu de deux billets des 17 décembre 1774 et 7 janvier 1775, pour la construction des usines en question.

2. 476 livres que ledit Jacolet s'est obligé de délivrer à Henri-Joseph Brahier ou Broihier de Chauvilliers à la décharge du même Ignace-Joseph Surdez.

3. 120 livres payées comptant aux vendeurs.

Suivant de quelques mois le démembrement c'est-à-dire la séparation de ces deux fiefs en date du 8 avril 1774, une autre lettre de fief en bonne et due

forme a été établie par le secrétariat de l'évêque de Bâle, en son Château de Porrentruy.

Ces deux fiefs ainsi que le hameau de Chauvilliers et un troisième fonds en nature de clos perpétuel situé entre Greuze, le Bail et le Chaufour ont donc fait l'objet de l'échange de souveraineté du 20 juin 1780. Par suite de cet échange le Roi de France en devenait le souverain mais non le seigneur. Il pouvait rendre la justice, battre monnaie et lever des troupes à Chauvilliers! Mais les droits féodaux ou seigneuriaux qui devaient initialement rester entre les mains de l'évêque de Bâle pour Chauvilliers et entre celles du comte de Montjoie pour la Malnuit n'ont été échangés comme nous l'avons vu qu'en 1782.

A propos des droits seigneuriaux nous pouvons lire dans l'acte de vente de 1779 les précisions suivantes:

«Ont été démembrés de ce fief pour former le second fief à cours d'eau, en tout 10 journaux «et 34 perches» de pré, que les habitants du village et seigneurie dudit Chauvelier sont tenus d'ancienneté de faucher; et après que les possesseurs de fief en ont séché et conditionné le foin, les habitants sont tenus de les charger, de les conduire au «château» ou dans la ferme du château de Chauvelier; et de l'y décharger et arranger sur le grenier à foin, le tout par corvée et à la charge cependant pour les possesseurs du bien du château de don-

ner à manger raisonnablement aux faucheurs et aux voituriers, mais sans vin, si ce n'est par la bonne volonté dudit possesseur.»

Ceci nous ramène en plein Moyen Age, au temps des corvées dues au seigneur en échange de sa protection. Les réflexes féodaux de l'évêque et de son entourage sont des plus nets.

Or nous sommes à la veille de la révolution française et il est vraisemblable que les nouveaux propriétaires, qui étaient tous des roturiers, n'ont pas appliqué à la lettre les exigences du Prince-Evêque. Il n'est pas certain non plus que ces paysans aient gagné au change en devenant les sujets du comte de Montjoie en 1786. En effet l'abbé Richard (1799-1886) décrit ainsi les relations plus que tendues des sujets du comte avec leur seigneur et ses représentants sur le terrain:

«Le jour même de l'enterrement de son père les communes firent signifier à leur nouveau seigneur, François Ferdinand Fidèle Haman, qu'elles se refusaient à faire les corvées tant que le seigneur ne nourrirait pas les travailleurs... Sur le champ de foire, les habitants se refusaient à acquitter le paiement des droits de vente sur le bétail, et ne faisaient entendre que propos injurieux et menaces contre leur seigneur. Les communautés employèrent tous les moyens et réunirent tous leurs efforts afin de parvenir à l'abolition des droits féodaux.»<sup>9</sup>

**Qui habitait à Chauvilliers au moment de la signature du traité entre le Roi de France Louis XVI et le Prince Evêque de Bâle?**

Les renseignements proviennent des données des trois recensements qui ont eu lieu en 1795, 1797 et 1798. Y figurent des indications sur les dates d'arrivée à Chauvilliers pour ceux qui n'y sont pas nés (voir tableau ci-dessous); mais malheureusement sans mention de l'origine des immigrants. Il n'est plus guère question, à l'époque de ces recensements, des membres de la famille Jacolet, acheteur

du château, mais les témoins de sa transaction sont parmi les personnes recensées. En partant des données du recensement de 1798 et en ne retenant que ceux et celles qui étaient présents à Chauvilliers 18 ans auparavant, on trouve un total de 44 personnes réparties dans 17 foyers. Il pouvait y en avoir un peu plus si l'on prend en compte les décès et les départs survenus entre 1780 et 1798.

La répartition se fait de la façon suivante:

Nés à Chauvilliers: 24 personnes dont 13 ayant en 1780 moins de 20 ans et 11 plus de 20 ans.

Arrivés à Chauvilliers avant 1780: 20 dont 8 entre 1750 et 1770 et 12 entre 1777 et 1780.

Les années de plus forte immigration sont:

1780: 7 personnes de la même famille  
1778: 4 personnes  
1769: 2 personnes  
1763: 2 personnes

Outre les acteurs des transactions déjà mentionnés, les patronymes présents en 1780 à Chauvilliers étaient ceux de: Arnoud, Bourquard (2), Brischoux (2), Broihier, Cattin, Cerf, Choulat, Firobe, Gentil, Gete (2), Joset, Magnin (6), Patois (11), Petit, Vallat (8), Vuillemin (2).

Certains d'entre eux étaient issus de fortes concentrations patronymiques sur les terres de l'ancien Evêché de Bâle. C'est le cas notamment pour les familles: Brischoux, Bourquard, Cattin, Cerf, Choulat, Firobe, Gete, Joset, Vallat et Vuillemin. Ces noms se trouvent d'ailleurs aujourd'hui encore dans les annuaires des localités proches de la frontière entre les deux parties du Clos du Doubs, la française et la suisse.

Les renseignements tirés des recensements ne permettent pas de dire si, à l'occasion de l'échange entre Chauvilliers et La Malnuit, des familles sont reparties dans les localités situées sur les terres du Prince-Evêque de Bâle. Nous pouvons seulement repérer des personnes qui étaient nées à Chauvilliers avant 1780 et qui se sont installées, le plus souvent au moment de leur

Nom	Prénom	Année de naissance	Situation
BRISCHOUX	Marie-Joseph	1768	Domestique Célibataire
BUESSARD	Antoine-Joseph	1755	Epoux de Voisard Marie-Elisabeth
MALFREGOT	Marie-Thérèse	1765	Epouse de Brischoux Jean-Joseph
PATOIS	Marie-Joseph	1771	Célibataire
PATOIS	Marie-Anne	1770	Epouse de Voisard Jean-Joseph
PATOIS	Marie-Thérèse	1759	Epouse de Voisard Jean-François
SURDEY*	Marie-Thérèse	1747	Epouse de Frossard Joseph
SURDEY*	Marie-Joseph	1739	Epouse Péquignot Jean-François
SURDEY*	Jean-François	1744	Veuf
SURDEY*	Marie-Agnès	1772	Fille de J.-François

(\*L'orthographe de SURDEZ en SURDEY SURDE ou SURDET est assez courante dans les registres.)

mariage, à Indevillers, Fuesse ou Montnoiron.

Inversement il n'y a en 1798 à Chauvilliers qu'une seule personne née avant 1780 dans un autre hameau de la commune d'Indevillers: BRISCHOUX Elisabeth, née en 1721 à Montnoiron, épouse de PATOIS Ignace. (Aucune n'est signalée être née à Indevillers ou à Fuesse).

Enfin entre 1780 et 1796 quelques personnes supplémentaires ont élu domicile dans la terre de Chauvilliers nouvellement annexée au royaume de France. Ce sont:

Arnoud Fr.-Joseph arrivé en 1793 âgé de 51 ans

Beaucler Catherine arrivée en 1785 âgée 26 ans.

Brischoux Agnès en 1796 âgée de 39 ans.

Fierobe Généreuse en 1796 âgée de 23 ans.

Fierobe M. Joseph en 1796 âgée de 19 ans.

Godeville J.-Georges en 1796 âgé de 32 ans.

Maitre M.-Joseph arrivée en 1796 âgée de 24 ans.

Piquerey M.-Angélique arrivée en 1793 à l'âge de 36 ans.

Voisard Joseph arrivé en 1795 âgé de 30 ans.

Ce dernier est le seul membre de la famille Voisard à être resté à la ferme du château qu'il exploite avec Choulat Ursanne entre 1795 et 1798.

Qu'est devenu ce domaine de Chau-

villiers dans la tourmente révolutionnaire? En toute logique il aurait du être confisqué comme fief appartenant au Comte de Montjoie. S'il n'en fut rien c'est en partie parce qu'il était tombé en des mains roturières et surtout parce qu'il avait été racheté dès 1785 par la famille du plus ardent révolutionnaire qu'Indevillers et sa région aient connu, Jean-François Voisard, dit «L'Amiral» à cause du flottage de bois qu'il organisait depuis le Clos du Doubs au bénéfice de Besançon.

Tout porte à penser en effet que Pierre-Ignace Jacolet<sup>10</sup>, qui avait engagé dans l'achat de cette propriété une grosse somme d'argent n'était pas décidé à y séjourner. Il se pourrait qu'une information concernant l'échange entre Chauvilliers et la Malnuit ait été obtenue auprès de son patron à Paris, et qu'il y ait vu une occasion d'acquérir une terre noble. Le projet d'échange existant depuis 1771, nous serions dans ce cas en présence d'un délit d'initié! Mais n'ayant pas réussi pour autant à entrer dans les rangs de la noblesse, il a voulu s'en dessaisir. C'est le père de Jean-François Voisard, notaire, qui dès 1785 a acquis le domaine que l'on continuait d'appeler «le Château de Chauvilliers» malgré la destruction du château féodal. Jean-François Voisard y résida peu. Ayant gravi rapidement les échelons de la nouvelle hiérarchie politique il s'installa à Besançon après 1795. Il y venait de temps à autres pour discuter avec les régisseurs qui n'étaient

autres que Jean-Ignace Bobillier de Maiche et son épouse Jeanne-Françoise Lab de Ferrière ancêtres des Bobillier d'Indevillers. C'est à leur fils Pierre-Ignace qu'en toute logique, Jean-François Voisard a fini par vendre son domaine en 1842.

L'acte de vente de 1842 précise que Jean-François Voisard a vendu à Pierre-Ignace Bobillier et à Marie-Joseph Bernardine Courvoisier, son épouse, le domaine dit du Château de Chauvilliers, situé sur le territoire d'Indevillers, consistant en maison de ferme, bâtiment de maître, grange, écurie, grenier à grain, aïsance et dépendances, jardin, verger, champs, chenelière, prés, prés-bois, pâtures et forêts, contenant environ 65 hectares 12 ares. La combe dite du château fait partie de la vente ainsi que quelques portions de bois vers le Chaufour... Un plan détaillé et en couleurs du domaine, a été réalisé à l'occasion de cette vente; il est précieusement conservé par la famille Bobillier.

Il est précisé également que les acquéreurs prendront la possession du dit domaine sous les conditions suivantes:

«que le vendeur conservera jusqu'à son décès la jouissance exclusive du corps de logis dit «maison de maître» sans être tenu à aucune réparation ni aucun impôt. De plus il aura la jouissance du droit d'aisance et usager tant à l'écurie qu'à la remise, ainsi que dans

le jardin et autres lieux comme du passé.

les acquéreurs seront obligés de fournir au vendeur pendant son séjour dans ladite maison, le bois nécessaire pour son affouage et sa consommation, ainsi que du foin pour la nourriture d'un cheval.

La vente est faite moyennant le prix de 40000 francs duquel prix les acquéreurs ont payés comptant au vendeur 10000 francs; quant aux 30000 francs

restant, ils s'obligent solidairement, et avec eux leurs héritiers, de les payer au vendeur en son domicile de Besançon dans dix ans en dix termes égaux de 3000 francs chacun, dont le premier aura lieu le 12 juillet 1842 avec cours de l'intérêt au 4% l'an sans retenue à partir d'aujourd'hui.

Fait et passé audit Château de Chauvilliers, au domicile des acquéreurs, en présence du sieur Pierre-Modeste Verney, rentier, demeurant à Indevillers et

de Jean-Joseph Simon propriétaire et maire de la commune demeurant à Montnoiron, témoins qui ont signés avec le vendeur, les acquéreurs et le notaire Joseph-Pierre Prélot, de Vaufrey.

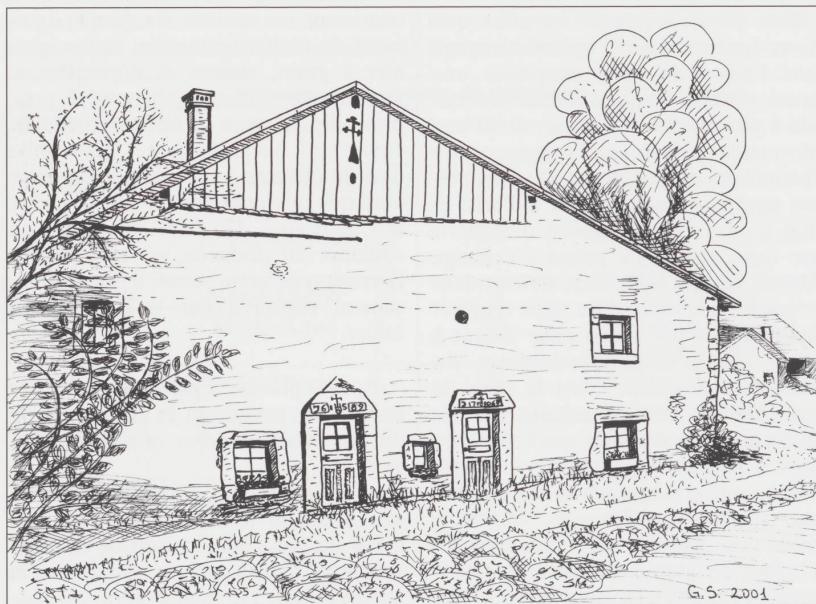
Depuis lors le domaine est resté indépendant dans la même famille.

#### Que reste-t-il à Chauvilliers du patrimoine rural antérieur à l'échange des territoires ?

Les maisons d'avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, qui sont parvenues jusqu'à nous en bon état, sont rares en Franche-Comté. Il y en a une cependant dans le hameau de Chauvilliers, cette ancienne enclave des princes évêques de Bâle. C'est la dernière maison à droite en allant vers Surmont; elle est d'un modèle architectural non seulement ancien mais encore rare dans la région; il s'agit d'une ferme comportant deux cuisines voûtées accolées, et qui étaient à l'origine sans cheminées, c'est-à-dire des «cuisines à étouffoir».

Le propriétaire actuel, Monsieur Philippe Riat, instituteur à Epizérez, les a fort bien restaurées et mises en valeur. Toujours à la recherche de vestiges du passé, l'abbé Garneret qui en a fait des dessins dans «La maison du Montagnon», en parle en ces termes:

[Malgré la présence de] deux portes d'entrée aux linteaux datés 1689 et 1706, il est tout à fait invraisemblable qu'on ait bâti la seconde voûte à une date différente de la première car elles se



Maison de Ph. Riat, à Chauvilliers (1689). Façade est, donnant sur la route de Surmont. Dessin à la plume de Guy Sichler.

et à nes n... di- tri- les II<sup>e</sup>ous ne- le me ile. en ro- en git nes ori- des his- s a ur. du les ta- tes 06, on lif- se

contrebutent l'une l'autre. Dimension des voûtes: au sol 3,60 m à 3,70 m sur 7,30 m, hauteur sous voûte: 4,60 m [...] Une ouverture ronde ouvre en haut sur la façade, une autre carrée sur la grange, pour l'évacuation de la fumée. Ces cuisines à voûte en berceau, généralement en pierres et perpendiculaires au mur extérieur, sont contrebutées par des murs gouttereaux fort épais. La fumée stagnait sous la voûte avant de s'échapper par la grange; l'ouverture de la façade est un appel d'air<sup>11</sup>.

Cette ferme figure sur le premier plan cadastral établi à Indevillers en 1830, ainsi que sur le Plan géométrique de la Ferme dite du Château extrait à la demande de Jean-François Voiard de la Minute levée le 27 juillet de la même année par Auguste Berçon, géomètre de 1<sup>re</sup> classe du Cadastre. Elle était alors l'une des huit maisons du hameau de Chauvilliers. Le propriétaire précédent Monsieur Riat était Jean Billod-Morel qui n'y habitait plus depuis longtemps mais y mettait encore des génisses l'hiver et surtout y fumait ses jambons dans les cuisines à étouffoir.

La façade aux rares ouvertures, donne sur la route de Surmont. On y remarque au rez-de-chaussée deux portes flanquées chacune d'une fenêtre avec évier de pierre. La cuisine de gauche, datée de 1689, est actuellement remise en état (voir illustration) et présente un plafond voûté à plus de 5 mètres du sol; les pierres de calcaire apparentes dans la voûte et dans la partie supérieure des

murs sont entièrement noircies par le bistre et la fumée. On distingue encore à l'intérieur, sur le mur de façade, au dessus de la porte d'entrée et de l'unique fenêtre garnie d'un évier de pierre, la prise d'air caractéristique de ce type de construction, partiellement murée. Elle a son pendant pour l'évacuation des fumées sur le mur du fond séparant la cuisine de la grange. Le feu se faisait à même le sol devant une platine communiquant avec le poêle. Le mur de séparation, épais de près d'un mètre pour supporter le poids de la voûte, est percé, côté cuisine, de deux niches; la plus petite servait sans doute à placer la poterie contenant les cendres et les braises pour pouvoir rallumer le feu le lendemain. La plus grande dont la partie inférieure traversait le mur de part en part, devait permettre de chauffer depuis la cuisine un de ces fourneaux en pierres ou en faïence que les maisons d'inspiration germanique avaient dans leur poêle. Une potence en bois, fixée au mur par des anneaux de métal, permettait de déplacer le grand chaudron dans lequel les fermiers faisaient cailler le lait pour la fabrication des fromages à domicile. La seule modification apportée à cette cuisine depuis sa construction, est la hotte de cheminée dont la réalisation postérieure à 1689 est confirmée par un net décalage par rapport au foyer et à la platine.

Une seconde cuisine voûtée de même dimensions se trouve à droite, à l'opposé du poêle. Elle a gardé un aspect

plus primitif malgré une date plus tardive gravée sur le linteau de sa porte d'entrée (1706); le sol en est dallé de pierres calcaires inégales, la place du foyer n'étant repérable que par des pierres rouges par le feu au bas du mur mitoyen entre les deux cuisines et la présence, également, d'une potence. Ici pas de cheminée rajoutée, la prise d'air est encore opérationnelle, l'étouffoir est resté le même durant plus de trois siècles!

Ces deux cuisines, véritables pièces de musée, présentent encore dans l'espace



Maison de 1689, route de Surmont, à Chauvilliers. Intérieur de la cuisine à étouffoir. Dessin à la plume de Guy Sichler.

arrière, une descente de cave et des ouvertures de four dont seule celle de la cuisine de droite est encore fonctionnelle. Elle se trouve curieusement placée au dessus de la descente de cave, qu'il faut recouvrir de madriers pour se servir du four (voir illustration). Dans la cuisine de gauche seuls sont encore visibles, sur le mur mitoyen, le cendrier et la niche pour conserver les braises.

On peut émettre l'hypothèse que la cuisine de gauche servait à l'origine effectivement de cuisine et que celle de droite, dont l'espace arrière était réduit par un four aujourd'hui démolî, servait

à fumer les viandes et à cuire le pain. Par contre en hauteur les deux voûtes pouvaient servir à sécher des céréales ou autres denrées rentrées en fin de saison d'été.

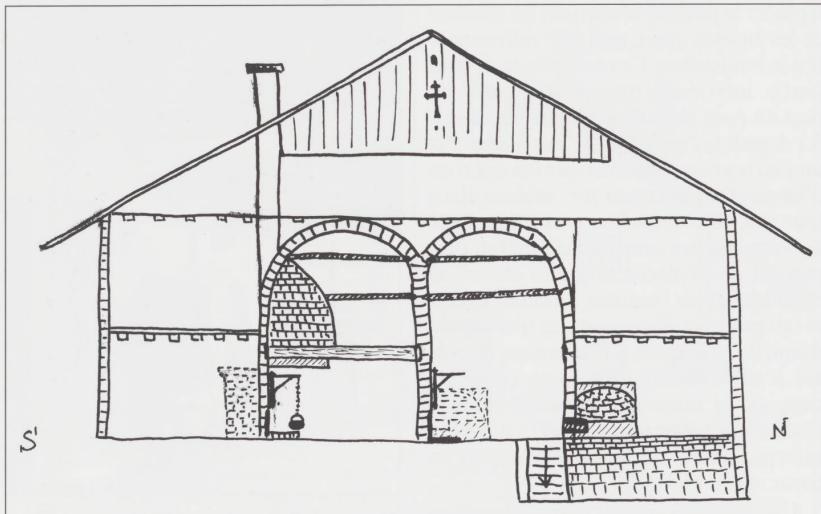
Tout semble donc montrer que l'utilisation et la transformation de l'espace de ces deux étouffoirs jumelés s'est fait de la gauche vers la droite, c'est-à-dire ici du sud vers le nord, la maison étant orientée avec sa façade à l'est côté rue. Reste à trouver le nom des auteurs de ces constructions et transformations, dont nous n'avons pour le moment que les initiales J.D. et C.P. ainsi que la

date dans le linteau de 1706, correspondant peut-être aux transformations.

Ces façons particulières de construire les maisons étaient-elles caractéristiques d'une région telle que l'ancien Evêché de Bâle, dont faisait partie, jusqu'en 1780 cette enclave de Chauvilliers? Dans l'ouvrage cité, l'abbé Garneret répond partiellement en citant l'architecte jurassienne, Jeanne Bueche qui écrivait à propos des cuisines à étouffoirs:

«Pour le moment j'en ai une liste d'une centaine chez nous, mais après «Les Bois» elles semblent s'arrêter et il n'y en a pas dans le canton de Neuchâtel... Les cuisines voûtées sont fort diverses: il y en a de petites (2,40 m de large, 3 m de haut) et de très grandes (4,40 m de large et 3,90 m à 4 m de haut), et d'une longueur dépassant 9 à 10 m). C'est là qu'on fumait jusqu'à douze cochons à la fois. Les livres déclarent qu'elles sont construites en tuf, c'est une erreur: elles sont toutes en calcaire. J'ai interrogé un ramoneur des Franches-Montagnes: il est catégorique»<sup>12</sup>.

Selon le sociologue français Robert Pinot<sup>13</sup>, que citent l'abbé Garneret et Jeanne Bueche, les «étouffoirs» avaient pour raison d'être, non seulement de fumer les jambons, le lard et autres viandes ou saucisses, mais aussi de sécher la moisson d'octobre dont les gerbes étaient rentrées humides avant les premières neiges. Ces gerbes d'orge ou d'avoine étaient posées sur des parties plafonnées en haut des étouffoirs; il



Coupé schématique de la ferme de 1689 à Chauvilliers. Détail des cuisines à étouffoir jumelées.  
Dessin à la plume de Guy Sichler.

s'agissait de petites perches appelées «rondelats», à travers lesquels passait la fumée.

**Ce type de maison était-il également présent dans les villages du Clos du Doubs du côté français ?**

Les quelques rares exemplaires qui nous restent, outre celui de Chauvilliers, sont à Burnevillers, au Bail et à Montnoiron, ou encore à Vernois-le-Fol de l'autre côté de la vallée du Doubs. Ils ne permettent pas de dire si, il y a un siècle ou deux, ce type de maisons était plus répandu ou non. Elles ont pu se raréfier au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et être peu à peu remplacées par des maisons à grandes cheminées, sans aller, sur le plateau de Maïche jusqu'aux traditionnels «tuyés» que l'on rencontre plus au sud en allant vers Morteau. Quoi qu'il en soit, l'inventaire détaillé des maisons anciennes et de leur mode de chauffage reste à faire du côté français. Des associations telles que le «GHETE du Clos du Doubs» ou les «Jardins de Mémoire» s'y emploient depuis quelques années.

A Indevillers, commune frontalière, et dans les quatre hameaux qui y sont rattachés: Chauvilliers, Surmont, Montnoiron et Fuesse, la plupart des maisons anciennes ayant survécu jusqu'à nos jours datent du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelques unes ont conservé des linteaux de portes datés et sculptés de motifs d'inspiration le plus sou-

vent religieuse. L'abbé Garneret en a reproduit un certain nombre dans l'ouvrage cité et en donne une liste partielle:

• 1706 à Chauvilliers, monogramme du Christ (IHS) avec une croix, un cœur et trois clous.

- 1718 à Montnoiron, idem.
- 1756 à Indevillers, décors réduit à IHS surmonté de la branche verticale de la croix.

Mais c'est indéniablement après 1780, date de l'échange entre la Malnuit, en aval de Goumois rive droite du Doubs,



*Vue en perspective de la cuisine voûtée de 1725, dans la ferme des Plains et Grands-Essarts, mettant en relief les clefs pendantes. Extrait de « La Maison du Montagnon », par l'abbé Jean Garneret.*

et l'enclave de Chauvilliers, que les constructions, ou reconstructions, de fermes ont eu lieu dans ce dernier hameau, comme en témoignent les linteaux de portes tout au long de la rue principale:

- 1799 linteau avec croix et clous ainsi que volutes, étoiles, rameaux et oiseaux (coq et pigeon).

- 1802 linteau avec croix, étoile, deux vases avec rameaux en fleurs, deux poisssons affrontés.

- 1804 linteau avec trois rameaux surmontés d'étoiles.

Ces maisons aux larges toits coiffant des façades à «lambréchures» étaient souvent flanquées d'un grenier à grain indépendant aux madriers soigneusement ajustés. Ces greniers ont souvent disparu ou ont été défigurés par des utilisations inadaptées et des ajouts postérieurs en France, alors qu'en Suisse ils sont répertoriés, numérotés et entretenus avec soin. A Chauvilliers il en reste deux à l'arrière de la ferme de 1804 ayant appartenu à Jean Billod-Morel.

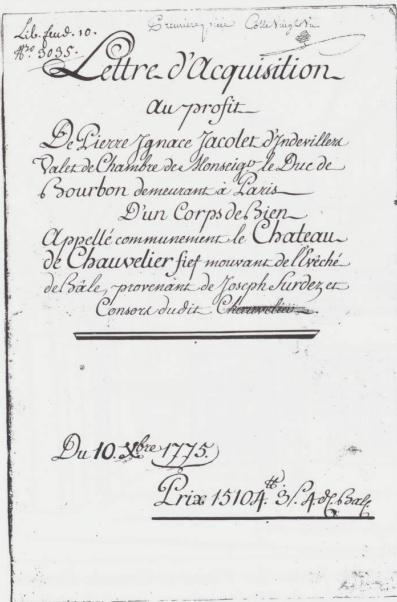
L'intérieur de ces maisons présente parfois de belles cuisines voûtées sur piliers, pièces où se déroulait l'essentiel de la vie sociale des habitants (accueil des visiteurs, repas, veillées...). Un exemple particulièrement intéressant se trouve aux Plains et Grands Essarts à 7 km à peine à l'ouest de Chauvilliers. C'est la maison d'André Tirole qui a été construite sur le large espace de communal qui traversait le village de part en part. Le linteau au dessus de l'entrée porte la date de 1725 et les lettres IGC. Ces initiales sont celles du constructeur, Jean-Guillaume Crevoisier (ou Courvoisier) qui y a consacré plus d'un «coup» c'est-à-dire un boisseau de  $\frac{3}{4}$  de double, d'or pur (environ 300 kg!).

La porte d'entrée donne directement accès à la cuisine où l'on reçoit encore aujourd'hui les visiteurs; elle est ici exceptionnellement grande ( $L = 9,30$  m  $l = 6$  m  $H = 4,10$  m); entièrement pla-

fonnée en voûtes d'arêtes sur arcs doubléaux; un système ingénier et très rare d'ancrages dans une voûte en berceau située au dessus des voûtes d'arêtes permet d'éviter la gêne de deux piliers de retombée au milieu de la cuisine. La cheminée monumentale, dont le manteau est également très haut pour ne pas gêner le passage, présente une platine datée comme la maison de 1725.

L'architecte aurait donc d'abord construit un vaste volume inspiré par les cuisines à étouffoir dont la voûte en berceau culminait au niveau du plafond du premier étage de la maison à près de 7 m. de hauteur. Puis avec des barres de métal verticales il a ancré les chapiteaux des voûtes d'arête inférieures dans la voûte supérieure. Nous serions ici en présence d'une forme architecturale de transition entre l'étouffoir et la cuisine voûtée sur piliers avec cheminée; cette dernière étant assez vaste pour fumer les viandes produites par une exploitation qui, en 1725, était de plus en plus nettement orientée vers l'élevage. Par ce choix on pouvait faire l'impasse sur les céréales pauvres difficilement récoltées à 800 m d'altitude presque à l'entrée de l'hiver, et qu'il fallait sécher dans les parties supérieures des étouffoirs. De plus on pouvait disposer tout au long de l'année des viandes destinées à un fumoir de taille plus réduite. L'étouffoir n'était donc plus indispensable!

Par la suite il n'y eut plus dans cette partie française du Clos du Doubs, de



Lettre d'acquisition, 1775.

construction de cuisines à étouffoirs, mais seulement de cuisines à vaste cheminée avec hotte fermée ou non par des tôles emboîtées.

En définitive il reste sur le terrain fort peu de traces de ce passé chargé d'histoire:

1. des creux et des bosses correspondant aux fossés et aux murs du château féodal.

2. quelques pans de murs de la maison de maître qui a brûlé en 1941.

3. les traces de l'étang de retenue du moulin ainsi que l'emplacement de la roue.

4. une roche gravée et quelques bornes marquant les limites des anciens fiefs<sup>14</sup>.

5. heureusement nous pouvons encore faire la découverte de la maison rurale construite entre 1689 et 1706 à une portée d'arquebuse des murs de l'ancien donjon seigneurial, aujourd'hui démolie.

**Guy Sichler**  
Sélestat

## Notes

<sup>1</sup> Jean-Paul PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 278-304.

<sup>2</sup> Joseph TROUILLAT, *Monuments de l'Histoire de l'Ancien Evêché de Bâle 1852/67*, IV, p. 441.

<sup>3</sup> Archives de l'Ancien Evêché de Bâle (AAEB), CS Saint-Ursanne 1447/1449, cité par J.-P. Prongué, *La Montagne de Muriaux*, p. 107-08.

<sup>4</sup> AAEB, B 185/1, 1503.

<sup>5</sup> J.-P. PRONGUÉ, *La Montagne dans les guerres de Bourgogne*, p. 98.

<sup>6</sup> *Basler Chroniken*, II, p. 227, cité par J.-P. Prongué.

<sup>7</sup> Notes dactylographiées de l'abbé Mariotte, Archiviste de l'archevêché de Besançon.

<sup>8</sup> Commise: sanction par laquelle le seigneur enlevait un fief à son vassal.

<sup>9</sup> Abbé RICHARD, *Essai sur l'histoire de la Maison et Baronne de Montjoie*, Besançon 1860, p. 67 et note. Voir aussi Erich PELZER, *Les Cahiers de doléances de la Haute Alsace*, Guebwiller, 1993, p. 172-179.

<sup>10</sup> «Le noble initié de Chauvilliers», *GHETE Au Clos du Doubs* (17), p. 11.

<sup>11</sup> *La Maison du Montagnon*, p. 7, 18-22.

<sup>12</sup> Cité par l'abbé GARNERET, *La Maison du Montagnon*, p. 7.

<sup>13</sup> *Paysans et Horlogers jurassiens*, B. 42, p. 32 à 34.

<sup>14</sup> Au Chaufour chez M. Jacob Oberli (voir GHETE, *Au Clos du Doubs*, N° 15, p. 15) se trouve une borne de Montjoie récemment retrouvée.

I  
I  
L

q  
é  
d  
li  
le  
u  
ai  
l';  
el  
m  
de  
h  
g  
el  
p  
cu  
sc  
ai  
é  
d  
D  
tr

L  
e

ré  
ré  
tc  
ré  
fé  
b]

p  
ce  
q